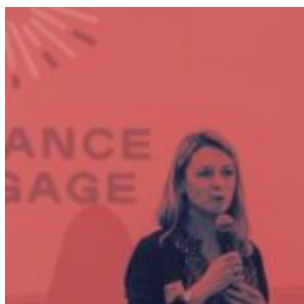


Concours 2024 de La France s'engage



© 2024 Les Echos Publishing

La Fondation reconnue d'utilité publique La France s'engage a lancé son [concours 2024](#) le 8 janvier. Un concours destiné à soutenir les projets innovants, sur le plan social ou environnemental, portés par les structures de l'économie sociale et solidaire dont les associations.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux associations éligibles au mécénat, existant depuis au moins 3 ans en date du 27 juin 2024 et justifiant d'un budget annuel dépassant 80 000 €.

Les associations doivent porter un projet d'innovation sociale et/ou environnementale s'inscrivant dans un ou plusieurs des champs suivants : agriculture et alimentation durables, attractivité territoriale, culture, éducation, égalité femmes-hommes, inclusion numérique, inclusion sociale et lien social, insertion professionnelle, logement, santé, bien-être et transition écologique.

En pratique : les associations doivent candidater, au plus tard le 8 février 2024 à 18h, sur le site de la Fondation « La France s'engage ». Elles peuvent poser leurs questions lors d'un webinaire prévu le jeudi 18 janvier 2024 de 13h à 14h.

Comment les lauréats sont-ils choisis ?

À la suite d'un processus de sélection de 6 mois, le Conseil d'administration de la Fondation sélectionnera les lauréats en juin 2024.

La sélection du projet se fera sur trois critères :

- son impact social : changement concret observé sur les bénéficiaires, qui n'aurait pas eu lieu sans la mise en œuvre du projet ;
- son innovation sociale et/ou environnementale : capacité à identifier les besoins sociaux et/ou environnementaux mal satisfaits ou non pourvus et à y répondre ;
- sa capacité de changement d'échelle : moyens mis en œuvre pour augmenter le nombre de bénéficiaires et/ou élargir son public cible sur de nouveaux territoires.

Quel financement ?

Les associations retenues obtiendront un financement maximal de 300 000 € versé sur une période de 3 ans, ainsi qu'un accompagnement individuel et sur-mesure destiné à faciliter le changement d'échelle de leur projet (formations collectives, conseils d'experts, mécénat de compétences...).

Elles se verront également octroyer le label « La France s'engage ».